



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## étiquetage informatif

Question écrite n° 94341

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'importance d'inscrire l'index glycémique sur les étiquettes des produits issus de l'industrie alimentaire. L'indice glycémique exprime la vitesse d'absorption du sucre par l'organisme : plus il est bas, plus la vitesse de diffusion du glucose dans l'organisme est progressive, et inversement. Le consommateur sera ainsi informé qu'une céréale à index glycémique élevé, du pop-corn ou des frites comportent un risque pour le pancréas et la corpulence. En Australie, les aliments affichent déjà leur index glycémique sur l'étiquette, et 71 % des consommateurs australiens l'utilisent comme guide pour sélectionner leurs aliments. En conséquence, il lui demande d'envisager de mettre en place l'inscription de l'index glycémique sur les étiquettes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94341

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mai 2006, page 5084